



Séance	Assemblée technique C10m – procès-verbal
Date	21 septembre 2017, 20 heures
Lieu	Matran, Auberge du Tilleul
Sections	Présentes : 19 sections avec 31 délégués Absentes : 2 (Vuadens, Vully-Broye)
Comité	Présents : 5 = Daniel Roubaty (Président), Stéphane Broillet, Anton Cotting, Frédéric Descloux, Patrice Rossier Excusé : Jacques Moullet
Invités	Aucun

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le Président salue les délégués. Il indique que l'assemblée est enregistrée pour la rédaction du procès-verbal.</li><li>• L'ordre du jour est accepté tel que proposé.</li><li>• Avec 36 votants, la majorité est fixée à 19</li></ul>	
<u>2. Procès-verbal du 15.09.2016</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site. Il est approuvé à l'unanimité.</li></ul>	
<u>3. Règlement Maîtrise cantonale sur appui</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• La SFTS désire introduire cette maîtrise de 30 coups, calquée sur le règlement sur appui FST. Ce concours représente un concours à part, sans mélange avec d'autres concours. Il est ouvert aux tireurs dès 55 ans. Il est possible de le tirer en plus de la maîtrise bras-franc.</li><li>• Une finale est envisagée s'il y a un nombre suffisant de participants (de l'ordre de 10). On veillera à mettre en place les tables de tir pour que les tireurs sur appui ne se gênent pas mutuellement.</li><li>• Le règlement est approuvé à l'unanimité.</li></ul>	



Thème	Suite ?
<p><u>4. Maîtrises et programme cantonal</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les règles restent inchangées. Merci pour le respect des délais fixés. Pour que la feuille de stand puisse être identifiée, il faut mentionner le nom de la société en plus du nom du tireur.</li><li>• Le tir des écoliers est aussi à retourner à A. Cotting. Il est impératif d'utiliser les feuilles mises à disposition. Les autres ne comptent pas.</li><li>• Le délai du retour est le 20 décembre 2017. Ce délai est nécessaire pour la préparation de de la finale cantonale.</li></ul>	
<p><u>5. Championnat de groupes</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le délai d'inscription est fixé au 14 octobre 2017. A. Cotting espère la même discipline cette année que l'année dernière, où les règles et délais ont été respectés à 100%.</li><li>• Le matériel sera distribué dès que disponible.</li></ul>	
<p><u>6. Règlement finale M15-M17</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• St. Broillet indique que les changements principaux concernent les dénominations des catégories d'âge. Pour le reste, il n'y a que des corrections cosmétiques.</li><li>• La finale des jeunes a lieu au même endroit que les finales cantonales.</li><li>• Le règlement est accepté à l'unanimité.</li></ul>	
<p><u>7. Information entraîneur cantonal</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• St. Broillet donne les indications nécessaires en l'absence d'A. Marguet.</li><li>• A. Marguet prévoit douze à quinze entraînements pour la saison. Un tir de sélection sur inscription permet de définir les participants aux cours et aux entraînements. Ces séances sont gratuites pour les tireurs.</li><li>• St. Broillet suivra les tireurs élite et organisera les entraînements-sélections pour les concours intercantonaux.</li></ul>	
<p><u>8. Concours féd. Sociétés: dates 2017/lieu 2018</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En 2017, l'organisateur est St-Antoine. Le tir a lieu le dernier week-end de novembre dans le stand de Schmitten (tir anticipé le 10 novembre 2017 à St-Antoine).</li><li>• Chavannes-les-Forts se met à disposition pour l'édition de novembre 2018. Merci !</li></ul>	
<p><u>9. Finales cantonales : dates 2018/lieu 2019</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jean-Pierre Guiland explique les détails de la manifestation qui se déroulera dans la salle de gymnastique du village.</li><li>• Bulle déclare son intérêt pour l'organisation en 2020.</li><li>• Attalens-Châtel se porte candidate pour 2019, sous réserve de confirmation.</li></ul>	
<p><u>10. Calendrier C10m</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• St. Broillet passe les dates principales en revue, sur la base du projet remis en début d'assemblée.</li><li>• A noter que le Championnat suisse universitaire est également ouvert aux élèves des HES et des collègues.</li></ul>	



Thème	Suite ?
<ul style="list-style-type: none"><li>• La version définitive va être publiée ces prochains jours sur le site sftsfssv.ch.</li></ul>	
<p><u>14. Propositions et divers</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le comité n'a pas de propositions à faire et il n'en a pas reçues des sociétés.</li><li>• A. Cotting remet les prix en cartes-couronne pour les maîtrises de l'an dernier. Il invite les sections à transmettre les mutations (responsables, mails, etc.).</li><li>• Il n'est pas possible d'introduire un tireur sur appui dans un groupe ou une équipe (compétitions séparées). Il n'y a pas de dérogation pour le concours de sociétés non plus. Le tireur sur appui doit être identifié comme tel sur sa licence dans l'administration des membres de la FST. Les explications de la FST sur le tir sur appui seront mises en lien sur le site sftsfssv.ch.</li><li>• H. Buntschu demande que l'on intervienne auprès de la FST pour que le concours d'équipes ne commence pas plus tôt. Sinon les deux saisons se recourent et il y a des conflits de date.</li></ul>	

La séance est clôturée à 21 heures

Jacques Moullet, Secrétaire